

VILLE DE SPA

ARRETE DE POLICE

Mesures de circulation rue Servais et de la rue de la Poste, Place Royale et Parking des jardins du Casino à partir du 15 octobre 2019, dans le cadre de la deuxième phase du chantier de restauration et transformation du bâtiment des Anciens Thermes et laboratoire Henrijean (phase de Rénovation - fin prévue fin avril 2021).

La Bourgmestre,

- Attendu que la société DENYS sise à 9032 Wondelgem, Industrieweg, 124 (Tél : 09/254 01 11 ; Fax : 09/226 77 71 ; E-mail : info@denys.com ; responsable : Mr Vorsselmans Dennis) doit effectuer des travaux de rénovation dans le cadre du chantier de restauration et transformation du bâtiment des Anciens Thermes et Laboratoire Henrijean.
- Attendu qu'il s'agit de la deuxième phase des travaux qui consiste en la rénovation du bâtiment.
- Attendu que le début de la phase 2 des travaux est prévu le mardi 15 octobre 2019 et que la fin de cette phase est prévue fin au mois d'avril 2021.
- Attendu que pour exécuter les travaux les trottoirs ne seront pas accessibles :
 - Rue Servais, du côté droit de la rue (dans le sens de la rue Schaltin vers la place Verte) entre la rue Léopold et la rue de la Poste.
 - Place Royale devant la façade du bâtiment des anciens thermes.
- Attendu que des engins de chantier, camions et containers occuperont :
 - Le parking et le trottoir de la rue de la Poste du côté gauche en montant (sens RR62 vers rue Servais) sur la totalité.
 - La partie du parking des jardins du Casino située le long du bâtiment des anciens thermes.
- Attendu que l'espace occupé par le chantier entraîne un rétrécissement de chaussée sur l'ensemble de la rue de la Poste.
- Attendu toutefois qu'il convient de limiter l'entrave à la circulation des véhicules sur cette voirie afin de permettre la circulation véhiculée dans les deux sens.
- Attendu que l'espace occupé par le chantier englobe le trottoir situé le long de la façade du bâtiment des anciens thermes située le long de la place Royale et qu'il convient de prévoir un passage sécurisé pour les piétons à cet endroit.
- Attendu que l'espace occupé par le chantier entraîne un rétrécissement de moitié du parking des jardins du casino.
- Attendu, qu'il convient de permettre aux clients du Casino d'accéder au parking privé de l'établissement durant le chantier et de permettre l'accès à la bibliothèque aux PMR et aux livreurs;
- Attendu que l'ensemble du chantier sera délimité par un barriérage Heras.
- Attendu que la signalisation des obstacles ainsi créé sur la voie publique incombe à celui qui crée l'obstacle.
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les risques d'accidents et les encombrements.
- Vu la loi relative à la police de la circulation routière.
- Vu le règlement général sur la police de la circulation routière.
- Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière.
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière.
- Vu la loi communale,

ARRÊTE.

Article 1:

À partir du mardi 15 octobre 2019 jusqu'à la fin des travaux de rénovation (prévue en avril 2021), les obstacles créés par **société DENYS**, à SPA, rue de la Poste, rue Servais, place Royale et parking des jardins du Casino seront signalés en liaison avec la situation des lieux par le responsable de ladite société, conformément aux stipulations de l'AM du 07 mai 1999. L'intéressé veillera, en cette matière, à la stricte application des dispositions réglementaires.

Article 2 :

Du mardi 15 octobre 2019 jusqu'à la fin des travaux,

L'arrêt et le stationnement seront interdits :

- RUE SERVAIS : - du côté droit de la rue (dans le sens de la rue Schaltin vers la place Verte) entre la rue Léopold et la rue de la Poste ;
- RUE DE LA POSTE : - du côté gauche en montant (dans le sens RR62 vers rue Servais) depuis son carrefour avec la RR 62 jusqu'à son carrefour avec la rue Servais, à l'exception des 6 premières places de stationnement en épi à partir de la N62.
- JARDINS DU CASINO : son parking dans son ensemble, afin de permettre aux clients du Casino d'accéder au parking privé de l'établissement et de le quitter durant le chantier ;

Ces dispositions seront matérialisées, par le placement de signaux **E3** mentionnant les dates et heures de l'interdiction. Ces signaux seront placés 48 heures à l'avance.

Article 3 :

Du mardi 15 octobre 2019 jusqu'à la fin des travaux,

L'arrêt et le stationnement sera assuré :

- JARDINS DU CASINO : une place fournisseur et une place de stationnement PMR seront assurées le long de la façade de la bibliothèque.

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal

- **E9a** avec pictogramme handicapé + additionnel de type **GX c : « 6 m »**.
- **E1** avec additionnels « **excepté livraisons** » et **GX c : « 6 m »**.

Article 4:

Du mardi 15 octobre 2019 jusqu'à la fin des travaux,

La circulation des piétons sera interdite :

- RUE SERVAIS : - du côté droit de la rue (dans le sens de la rue Schaltin vers la place Verte) entre la rue Léopold et la rue de la Poste ;
- RUE DE LA POSTE : - sur l'entièreté de sa longueur du côté gauche en montant (dans le sens RN62 vers rue Servais).

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux **C19 et F41 (piétons traversez)** aux endroits appropriés de part et d'autre du chantier.

Article 5:

Du mardi 15 octobre 2019 jusqu'à la fin des travaux

Le cheminement des piétons sera assuré

- Pour la traversée de la RUE SERVAIS : - depuis le trottoir de l'angle formé par la rue de la Poste et la rue Servais (bâtiment de la poste) vers le trottoir opposé à hauteur du numéro 17 de la rue Servais (traiteur Michel).

Cette disposition sera matérialisée par le **marquage au sol temporaire de couleur jaune-orange** d'un passage pour piétons et par le placement de signaux « **Piétons traversez** » sur barrières aux endroits appropriés.

- Pour le passage des piétons PLACE ROYALE devant et le long de la façade du bâtiment des anciens thermes : - entre le passage pour piétons situé au bas de la rue de la Poste et celui situé au bas des jardins du casino (dans la continuité).

Cette disposition sera matérialisée par un couloir d'1,5 mètres de largeur délimité par un barriérage tout le long du barriérage Heras (limites de l'espace réservé au chantier) et par le placement de signaux **D11** sur barrières aux endroits appropriés.

Article 6 :

Du mardi 15 octobre 2019 jusqu'à la fin des travaux

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/hre

- RUE DE LA POSTE : - dans son ensemble

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux **C.43** aux endroits appropriés sur les deux extrémités de la rue de la Poste.

Article 7 :

Du mardi 15 octobre 2019 jusqu'à la fin des travaux :

La circulation des véhicules sur le couloir destiné à atteindre le casino et la bibliothèque sera limitée à la circulation locale.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux **C.3** accompagné de l'additionnel type IVe « excepté circulation locale » aux endroits appropriés.

Article 8 :

Du mardi 15 octobre 2019 jusqu'à la fin des travaux :

Un panneau de signalisation additionnel de ton jaune-orange et de dimensions 60 x 90 cm signalera que le parking privé du casino est accessible en portant la mention : **PARKING PRIVE CASINO ACCESSIBLE.**

Il sera disposé le long de la N62, à droite du couloir d'accès des véhicules au parking privé du casino.

Article 9 :

La signalisation qui serait contraire aux présentes dispositions sera masquée durant le temps imparti à l'exécution de ce chantier

Article 10 :

Le responsable du chantier devra adopter les mesures qui s'imposent pour faciliter, en cas de nécessité, la progression le long du chantier des véhicules de sécurité (police, service régional d'incendie et ambulances).

Fait à Spa, le 11/10/2019

La Bourgmestre
S. DELETTRE



